Allemagne : le réfugié syrien frappait son éducatrice, ils veulent maintenant se marier

06/04/2018 à 19h26
Le tribunal régional de Chemnitz [*Saxe*] avait à traiter jeudi d'un cas de **coups et blessures graves.** […]

Abdullah est un jeune réfugié syrien, Beate G., 31 ans, est mère et éducatrice […] Le Syrien s'est enfui à l'automne 2015 en Allemagne. Alors qu'il avait juste 16 ans !

En tant que mineur non accompagné, il a été envoyé dans le foyer de Bad Schlema, **c'est là qu'il a fait la connaissance de l'éducatrice. Au début de 2016, Abdullah est allé habiter avec cette mère de deux filles (10 et 15 ans).**

Dans ce ménage féminin, **il s'est très vite considéré comme le chef; et il s'est imposé y compris par la violence physique.**

Pour le premier semestre 2017, le ministère public a comptabilisé six agressions contre Beate G. :

► Il la frappe au visage et sur les bras parce qu'elle a "regardé un autre homme".
► Lors d'une fête [*Jugendweihe : sorte de confirmation laïque*], elle boit du jus d'orange avec du champagne; les coups pleuvent à nouveau.
► Lors d'un autre accès de colère, il la frappe au visage et dans l'œil : saignement du globe oculaire gauche.
► Lors d'une autre dispute, il lui donne plusieurs fois des coups de pied et lui brise l'annulaire de la main gauche.
► Nouvelle dispute à cause d'une lettre de la grand-mère aux enfants : il la frappe au visage.

► Il la frappe au moins 15 fois avec un cintre sur les épaules et sur le dos. En résultent de gros hématomes.

“Je n’avais pas l’intention de lui faire du mal”, se défend Abdullah R. devant le tribunal. “Le doigt cassé, c’était le hasard.”

“Il arrive à tout le monde de faire une erreur”, dit Beate G., très compréhensive. Elle a perdu son emploi au foyer et vit maintenant du RSA. Après une courte interruption, **les deux vivent à nouveau ensemble, ils veulent se marier.**

Le tribunal a condamné Abdullah à un an avec sursis en se basant sur le droit pénal des mineurs.

(Traduction Fdesouche)

Bild